

30 octobre 2019

Objet : DÉTERMINATION DE PISTE AUX STATIONS D'INFORMATION DE VOL

Bonjour,

Je voulais vous informer d'un changement à venir touchant la phraséologie des spécialistes de l'information de vol au Canada.

À compter du 20 novembre 2019, les spécialistes de l'information de vol qui fournissent des services dans une FSS à l'aide d'instruments indiquant la direction et la vitesse du vent à l'aérodrome n'offriront plus le choix entre une piste « PRÉFÉRÉE » ou « EN SERVICE » lorsqu'ils fournissent des renseignements consultatifs.

Ils détermineront dorénavant la piste à utiliser dans l'avis consultatif initial en fonction de plusieurs critères. La détermination de piste dépend principalement de la piste dont l'axe se rapproche le plus de la direction du vent lorsqu'il est de cinq (5) nœuds ou plus.

La phraséologie associée à la détermination de piste passera de piste « PRÉFÉRÉE » et « EN SERVICE » à « PISTE ».

De nombreux rapports de sécurité indiquent que des incidents/incursions sur piste auraient pu être évités si les spécialistes de l'information de vol aux aéroports non contrôlés avaient une phraséologie appropriée pour la détermination de piste. De plus, les pilotes recommandent depuis un certain temps que ces spécialistes déterminent les pistes à utiliser afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble du trafic et de pouvoir aider davantage les élèves-pilotes et les pilotes avec peu d'heures de vol.

Une circulaire d'information aéronautique sera publiée afin d'annoncer le changement de façon officielle.

Si vous avez des questions, veuillez contacter Vanessa Robertson, gestionnaire national, Normes et procédures ATS à vanessa.robertson@navcanada.ca



Lyne Moreau

Gestionnaire Générale, FIR de Montréal

514-604-4089